

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF1261

présenté par
M. Ben Cheikh, rapporteur

ARTICLE 30

ÉTAT G

Mission « Action extérieure de l'État »

Après l'alinéa 13, insérer les deux alinéas suivants :

« *Position de la France dans le classement mondial des contributeurs financiers des organisations internationales* »

« *Montant des contributions volontaires versées par la France aux organisations internationales.* »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à compléter de deux nouveaux indicateurs de performance un des objectifs du programme 105 *Action de la France en Europe et dans le monde* : « Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unique et démocratique ».

Ces nouveaux indicateurs permettraient de mesurer la place occupée par notre pays parmi les contributeurs les plus importants aux organisations internationales. Le montant des contributions volontaires est un enjeu de puissance dans la mesure où elles permettent de compenser le recul de la part du PIB de la France dans le PIB mondial sur lequel sont souvent indexées les contributions obligatoires.

Ces participations financières sont particulièrement stratégiques dans un contexte de compétition d'influence entre États membres.